



Notice d'emploi N° 8087 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Insecticide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	70 % imidacloprid
Nom UICPA:	1-(6-chloro-3-pyridinylmethyl)-N-nitroimidazolidin-2-ylideneamine

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Agro Imidacloprid

Numéro d'homologation fédéral: D-4725	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 024185-00/023	Titulaire de l'autorisation étranger: Agro Trade GMBH, Allemagne

Agro Imidacloprid

Numéro d'homologation fédéral: D-4726	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 024185-00/028	Titulaire de l'autorisation étranger: Agro Trade GMBH, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture ornementale			
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	mouches blanches	Concentration: 0.03 - 0.035 %	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
serre: arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier	pucerons du feuillage	Concentration: 0.01 - 0.015 %	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 Uniquement pour la production de fleurs coupées et de plantes d'intérieur.
- 2 Traitement uniquement dans des serres permanentes fermées.
- 3 En début d'attaque la concentration inférieure est à considérer.

- 4 Pulvériser.
- 5 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 7 SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Protection des utilisateurs:

- 6 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- | | |
|-------|--|
| | Tenir hors de portée des enfants. |
| SP 1 | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. |
| SPe 8 | Dangereux pour les abeilles |